ssp vaud Enseignement

Lettre d'information - Numéro 20 - Janvier 2013

Rédaction:
Cora Antonioli, Sarah Bonnard, Julien Eggenberger, Annabel Glauser, Elise Glauser, Johannes Gruber.

Syndicat suisse des services publics - Groupe Enseignement
Av. Ruchonnet 45 Case postale 1324 CH - 1001 Lausanne
Tél. 021 341 04 10 Fax 021 341 04 19 vaud@ssp-vpod.ch www.ssp-vaud.ch

Effectifs et locaux des gymnases vaudois

Pour la rentrée 2012, le DFJC confirme un net progrès dans le respect du règlement pour les effectifs de classe (en 1ère, 15% de dépassement contre 33% l'an dernier), et, grâce à l'ouverture de 8 nouvelles classes, un maintien de l'effectif moyen à 21.71 élèves – ce qui reste élevé. Ce résultat est à relativiser par la forte augmentation du nombre de classes accueillant entre 20 et 23 élèves. Enfin nous n'avons pas obtenu de réponse précise à nos revendications en matière de locaux, sauf sur le maintien des pavillons de Nyon, rendu impossible, ceux-ci étant destinés à la HEP-VD.

Le SSP continue donc de revendiquer davantage de locaux!

Voir aussi article dans Lettre n° 17, p. 3), à (re)lire sur notre site internet:

www.ssp-vaud.ch/enseignement

Avenir des enseignant.e.s semi-généralistes

Lors d'une séance d'information donnée par la DGEO à Yverdon, l'adjoint aux ressources humaines, M. Dubail, avait annoncé à tort que les semi-généralistes ne pourraient à l'avenir plus enseigner au secondaire, provoquant un tollé. Cet incident pose la question du statut des enseignant.e.s et de la reconnaissance de leurs compétences, malgré des formations qui ont disparu ou des parcours atypiques. Le SSP-Enseignement veillera à défendre tou.te.s les collègues lors des négociations sur la loi sur le personnesl enseignant.

Conférence sur l'éducation non sexiste

Lundi 11 février 2013, 20h,
Grand salon du buffet de la gare, Lausanne

Enseignement de l'égalité entre hommes et femmes: quelles pratiques ?

Si, aujourd'hui, les filles «réussissent» mieux que les garçons à l'école obligatoire, leur position sur le marché de l'emploi ne s'en trouve pas améliorée. En effet, elles sont moins formées au niveau du tertiaire et elles s'orientent moins vers les filières scientifiques ou techniques. Aussi, les femmes occupent des postes hiérarchiquement inférieurs aux hommes, malgré un bon investissement du monde du travail; leurs conditions de travail sont plus défavorables et enfin, sur le plan salarial, elles souffrent plus de la pauvreté.

C'est pourquoi, nous considérons que l'école doit participer activement et de manière transversale à la construction de l'égalité entre les hommes et les femmes. En Suisse, l'enseignement de l'égalité est inscrit dans les textes politiques scolaires et du matériel permettant d'interroger les stéréotypes sexués est mis à la disposition des enseignantes et des enseignants par les cantons romands. C'est dans ce cadre que la recherche FNS «Comment l'égalité s'enseigne-t-elle à l'école?», menée sous la responsabilité de la Professeure Farinaz Fassa Recrosio (ISS UNIL), vise à comprendre «comment s'y prennent les enseignantes et enseignants et en quoi leurs pratiques sont modifiées par leurs perceptions de cette question socialement vive» :

• Comment les enseignantes et les enseignants utilisent les moyens pédagogiques?
• Quels sens donnent-elles/ils à cette problématique?
• Dans quel contexte travaillent-elles/ils?
• Quelle est l'importance donnée par les cantons à cet enseignement?

Le groupe SSP Enseignement et la Commission femmes du SSP vous invitent toutes et tous à venir prendre connaissance des résultats de la recherche

lundi 11 février 2013 à 20h
Grand salon du buffet de la gare
Lausanne.

Ce sera également pour nous l'occasion de réfléchir à nos revendications et à nos moyens d'action.

Publication des nouvelles grilles horaire

La publication par le Département des grilles horaires pour les deux prochaines années scolaires a appelé des réactions de la part du SSP-Enseignement, qui les a adressées à la Cheffe dans un courrier.

Les nouvelles grilles horaire ont (enfin) été publiées par la DGEO. C'est le résultat d'un long processus pendant lequel le SSP-Enseignement n'a pas ménagé ses efforts. La concrétisation de ces nouvelles grilles a été compliquée étant donné le nombre de réformes qui les influençaient (Harmos, LEO etc.). Les intentions manifestées dans la votation de la LEO (renforcement des horaires dans les cycles primaires) et les impératifs liés à Harmos ont dès le départ été pris en compte. Par contre, d'autres éléments avaient suscité une réaction assez virulente de la part du SSP-Enseignement et de nombreuses conférences des maîtresse-s. En effet, les premières versions mises en consultation prévoyaient des diminutions d'horaire pour certaines volées, une dotation en français en retrait certaines années et des attaques importantes dans le domaine des arts. Au final, les versions adoptées sont nettement meilleures et reprennent plusieurs propositions du SSP-Enseignement. Par exemple, la logique des connaissances de l'environnement au primaire a été maintenue, le domaine des arts a été mieux préservé, même s'il subit une diminution discutable, et finalement des solutions ont été trouvées dans le domaine des langues.

Pour le domaine des arts, et en particulier pour les branches artisanales, le SSP-Enseignement demande que le groupe des options artisanales, artistiques ou technologiques comprenne une offre importante, afin de compenser la diminution prévue et de préserver les emplois.

Un des points problématiques qui subsiste est la dotation en français dans les années 9H-11H. Si le Conseil d'Etat a validé dans son programme de législature une augmentation de la grille horaire pour permettre un maintien des 6 périodes actuelles (en VSG-VSB: 5 périodes – VSO: 5 à 7 p.), il ne semble pas pressé de le mettre en œuvre. En effet, en 2014 par exemple, il est prévu 5 périodes en 8ème année (10H). Le SSP refuse cette baisse du nombre d'heures d'enseignement du français pour certains élèves. C'est pourquoi il demande que la dotation du français soit fixée à 6 périodes dans tout le secondaire.

Finalement, le SSP-Enseignement a interpellé le Département sur les conséquences de cette grille horaire sur l'emploi. Il s'agit, d'une part, de garantir une place de travail aux personnes enseignant des branches qui voient leur dotation diminuer, voire être supprimée et d'autre part, de s'assurer des mesures prises pour employer des enseignant-e-s formés en suffisance là où les besoins augmentent (langues notamment), afin d'éviter d'engager des auxiliaires non-formés en nombre.

En résumé, la rentrée 2013 arrive à grands pas et sa préparation commence maintenant, malgré le fait que de nombreux points problématiques demeurent.

Formation professionnelle pour les jeunes sans-papiers: un pas en avant et un pas en arrière

La décision du Conseil fédéral d'autoriser à l'avenir les jeunes sans statut légal à effectuer un apprentissage professionnel est très réjouissante. Comme annoncé par ce dernier, la version modifiée de l'Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA) entrera en vigueur le 1er février 2013 et permettra aux jeunes sans-papiers de suivre un apprentissage, du moins s'ils remplissent certaines conditions. Le SSP salue le fait que la procédure de consultation ait permis d'inscrire dans l'ordonnance deux points supplémentaires qui faciliteront l'accès à l'apprentissage pour ces jeunes. Ces derniers/-ières pourront ainsi déposer une demande d'admission, de séjour et d'autorisation d'exercer une activité lucrative dans les douze mois suivant la fin de leur scolarité obligatoire. En outre, le fait d'avoir suivi des offres de formation transitoire sera pris en compte pour remplir la condition d'une fréquentation scolaire ininterrompue sur une période de 5 ans en Suisse.

En revanche, la demande du SSP de prévoir un assouplissement des conditions d'accès allant plus loin n'a pas été retenue dans la version finale de l'ordonnance. Au contraire, on y a inscrit un durcissement inquiétant: du fait que les jeunes sans-papiers doivent dorénavant justifier de leur identité lors du dépôt d'une demande, l'utilité de cette ordonnance est remise en cause. En raison du risque d'être expulsé en cas de refus de leur demande, bon nombre de jeunes sans statut légal vont probablement continuer à renoncer à un apprentissage professionnel. C'est pourquoi cette nouvelle réglementation viole le droit à l'éducation, bien qu'une série de conventions onusiennes ratifiées par la Suisse (par exemple la Convention des droits de l'enfant) stipulent que ce droit s'applique à tou-te-s les jeunes.

Même pour les apprenti.e.s, la maturité n'est plus un luxe !

L'union syndicale suisse (USS) plaide pour une augmentation du taux de maturités dans le cadre de la formation professionnelle initiale et pour la mise en place de formations de rattrapage accessibles aux jeunes adultes sans formation.

Les esprits s'échauffent sur une question anecdotique en apparence: le taux de maturité. A ce sujet, deux visions s'affrontent. D'un côté, le conseiller fédéral Schneider-Ammann, nouveau ministre de l'éducation, prêche pour une baisse du taux de maturités gymnasiales, dans le but avoué de favoriser une formation professionnelle essentiellement «pratique». De l'autre, des âmes bien intentionnées proclament l'avènement d'une société de services exigeant du personnel hautement qualifié provenant essentiellement des universités. Ces deux visions se rejoignent en un point: si on s'aventurait à en suivre une seule, la Suisse irait droit dans le mur.

La Suisse au top des nations industrialisées

En comparaison internationale, la Suisse est aujourd'hui l'un des pays les plus industrialisés au monde: en termes de pourcentage du PIB, la Suisse rivalise avec le Japon et l'Allemagne. Si l'on considère la production industrielle par habitant, la Suisse se trouve même en tête du palmarès international!

Malgré un contexte économique plutôt défavorable à l'industrie, on ne peut pas parler aujourd'hui chez nous d'un phénomène de désindustrialisation. Si la Banque nationale et la Confédération renforcent leurs efforts pour combattre le franc fort et ses effets, on peut rester optimiste sur le maintien du tissu industriel et des emplois ces quelques prochaines années. À ce jour, les jeunes bénéficient encore d'une offre généreuse de places d'apprentissage dans les branches techniques, ces dernières étant souvent confrontées à des difficultés de recrutement de personnel qualifié, tant au niveau des titulaires d'un certificat fédéral de capacité qu'au niveau des diplômés du tertiaire.

Vers une tertiarisation des qualifications

Au lieu de «désindustrialisation», on assiste aujourd'hui plutôt à une « tertiarisation » du marché du travail. La «révolution» se situe essentiellement dans le transfert des emplois du «bas» vers le «haut»: en vingt ans, les postes hautement qualifié ont augmenté de plus de 60%, tandis que les postes non qualifiés ont diminué d'environ un quart. Le nombre des postes intermédiaires (ouvriers et employés qualifiés) est resté, pour sa part, relativement stable.

Pour répondre à cette évolution, la Confédération a fait preuve de clairvoyance et a mis en œuvre dès les années 90 des réformes de fond. En 1994-95, la création des Hautes écoles spécialisées (HES) et la mise en place de la maturité professionnelle permettant d'y accéder représentent la pierre angulaire de la réforme du système. L'objectif est clair: créer des passerelles pour permettre aux jeunes se lançant dans une formation professionnelle initiale de pouvoir également suivre des études supérieures.

Vu son importance stratégique, il est fort étonnant que le débat public mené ces derniers temps sur la question du taux de maturités n'ait donc jamais tourné autour de la question des maturités professionnelles. À croire que personne, pas même le conseiller fédéral compétent, n'a réalisé que la maturité gymnasiale ne représente que 60% du total des maturités en Suisse, les 40% restantes étant acquises dans le cadre de la formation professionnelle initiale!

Hausse du nombre des maturités: plus que jamais une nécessité

Dans cette optique, le débat autour du taux de maturité prend une tout autre tournure. Alors que la part des maturités gymnasiales continue d'évoluer lentement, celle des maturités professionnelles stagne depuis 2005 autour de 12% par volée. De surcroît, si en 2001, 70% des jeunes pouvaient effectuer leur maturité professionnelle en cours d'apprentissage, ils ne sont plus que 56% en 2010.

En réponse aux exigences grandissantes du marché du travail, la question cruciale n'est donc pas de savoir s'il serait opportun de limiter le nombre de maturités gymnasiales au profit de la formation professionnelle. Au contraire, il serait judicieux de prendre des mesures efficaces pour augmenter le taux global de maturités en mettant l'accent avant tout sur la maturité professionnelle en apprentissage. Assurer l'accès à cette dernière permettrait en effet de mieux profiler l'apprentissage auprès des jeunes aux aptitudes scolaires élevées, dans le but de le rendre tout autant attractif que la formation gymnasiale.

Jeunes sans qualifications: sonnez l'alarme !

L'augmentation des exigences sur le marché du travail a un revers de médaille. Chaque jeune sortant du système de formation post-obligatoire sans diplôme se trouve confronté.e à des difficultés d'insertion grandissantes. Malgré les efforts entrepris ces dernières années pour en limiter le nombre, le taux de jeunes sans formation reste proche des 10%. Il est essentiel que les partenaires de la formation (Confédération, cantons et partenaires sociaux) continuent d'allier leurs efforts pour offrir une formation post-obligatoire à tous les jeunes. Il devient entre autres urgent de lancer une offensive pour mettre en place une offre de formation de rattrapage adaptée aux jeunes adultes sans formation.

Véronique Polito,
secrétaire centrale de l'USS

Changements problématiques au cycle initial

L'introduction de la LEO et d'HarmoS à la rentrée 2013 auront des implications importantes pour les enseignant.e.s et les élèves du cycle initial. Analyse critique de la situation.

Depuis plusieurs années, un consensus existe pour augmenter l'horaire scolaire au cycle initial à l'occasion de l'introduction d'Harmos, qui le rend obligatoire. Dans ce cadre apparaît alors la nécessité d'une harmonisation des statuts. Pour rappel, les enseignant-e-s du cycle initial sont coloqué-e-s au niveau 8 pour un temps plein de 24 périodes depuis l'introduction de Decfo/Sysrem (avant: 23 périodes) et les enseignante-s des cycles primaires sont coloqué-e-s au niveau 9 pour un temps plein de 28 périodes.
Le Département prévoit d'aligner les statuts de ces deux catégories d'enseignant-e-s sur un modèle de 28 périodes hedomadaires, dont une de décharge pour maîtrise de classe et une colocation au niveau 9. Cette situation avait obtenu l'accord de l'AVECIN-SPV. Le SSP-Enseignement regrette que cette uniformisation décrétée de manière unilatérale compromette notre objectif d'un statut horaire unique dans toute l'école obligatoire à 25 périodes hebdomadaires, dont une de décharge pour la maîtrise de classe.

Baisse du salaire horaire

Aujourd'hui, les modifications des conditions contractuelles des enseignant-e-s du CIN posent problème, car l'augmentation importante du temps de travail (24 à 27 périodes d'enseignement, soit 11% en prenant en compte la période de maîtrise) n'est que partiellement compensée par l'augmentation de salaire (7,5%). Dans tous les cas de figure, le salaire horaire diminue, ce que le SSP-Enseignement a contesté et continue à contester. Les nombreuses réactions de collègues ont poussé nos collègues de l'AVECIN-SPV à intervenir auprès du Département pour essayer de trouver un arrangement. Le département a refusé d'entrer en matière, arguant de l'accord donné à l'époque par cette organisation, malgré l'opposition des autres syndicats.

Horaire des élèves en débat

Lors de la consultation de la Loi sur l'Enseignement Obligatoire (LEO), le SSP-Enseignement a défendu un projet d'horaire au Cycle Initial (1-2 Harmos) qui détermine que les élèves de première enfantine (1H) fréquenteront l'école 20 périodes par semaine à la rentrée scolaire 2013 et leurs camarades de deuxièmes enfantine (2H) 24. Concrètement, ce modèle prévoit 5 matins d'enseignement en 1H et quatre journées entières en 2H avec le mercredi matin de congé. Les avantages avancés par les collègues concernés par ces deux premières années de la scolarité sont évidents:

• Dans de nombreuses communes, les élèves de quatre ans (1H) n'auront plus à subir la fatigue conséquente à une journée entière à l'école – ils bénéficieront d'un mercredi matin seuls avec l'enseignant-e pour acquérir les notions de base de ce début de scolarité;

• Les 2H profiteront de quatre après-midi pour consolider leurs acquisitions dans les différentes matières et en particulier dans l'apprentissage de la lecture.

Malgré des arguments pourtant basés sur la pratique et l'expérience des enseignant-e-s, à l'issue de la consultation préalable à la rédaction de la LEO le département a retenu une autre variante, soutenue, elle, par l'AVECIN-SPV. La loi prévoit donc le principe d'un horaire de 18 périodes en 1H et de 26 périodes en 2H. Elle prévoit aussi la possibilité pour un établissement de demander une dérogation. En termes purement arithmétiques, ces deux variantes permettent d'atteindre le même nombre d'heures d'enseignement, soit 22 périodes hebdomadaires en moyenne au CIN.
Mais c'est surtout du point de vue de la pédagogie et de leur pratique que le modèle retenu par le Département ne semble pas convaincre les collègues.

De nombreuses dérogations

Effectivement, depuis la rentrée d'août dernier, de nombreuses conférences des maîtres des établissement scolaires vaudois se prononcent sur le modèle d'horaire à adopter. Aujourd'hui, nous pouvons constater que la majorité d'entre elles, et souvent à l'unanimité des enseignant-e-s concerné-e-s, suivent la proposition du SSP, contraignant de fait les directions à demander une dérogation à la LEO (art. 81, al.3).
Jusqu'à présent, ces demandes ont reçu une réponse positive. Mais le SSP-Enseignement reste vigilant et veillera à ce que la volonté des enseignant-e-s soit entendue, même si cela abouti à ce que l'ensemble des établissements dérogent à la loi.
Finalement, au vu de la situation, il aurait été plus simple que le Département adopte le modèle proposé par le SSP-Enseignement.

Retrouvez nos articles et bien d'autres informations sur notre site web:

www.ssp-vaud.ch/enseignement

Le SSP-Enseignement est le groupe du Syndicat suisse des services publics qui réunit les enseignant-e-s du canton de Vaud, sans distinction de statut, du CIN, de l'école obligatoire et du postobligatoire. Le SSP regroupe dans tout le pays plus de 35 000 salarié-e-s accomplissant des tâches d'intérêt public (enseignement, administration, santé, social,...) dont près de 5000 enseignant-e-s. Il est membre de l'Union syndicale suisse.

☐ *Je souhaite plus d'informations sur le SSP-Enseignement*
☐ *Je souhaite adhérer au SSP-Enseignement*

Nom:…….. *Prénom: ……*
Rue et n°: …… *Localité: ……*
Tél: ……... *Lieu de travail: ……...*

à renvoyer à: SSP Région Vaud, case postale 1324, 1001 Lausanne ou à vaud@ssp-vpod.ch